

Centre RESOLUD' – Projet éducatif

Le projet de centre Résolud' poursuit trois types d'objectifs: en direction des enfants accueillis, en direction des familles, et en direction des aidants ou accompagnants professionnels (enseignants, éducateurs...).

1. Au service des enfants « atypiques »

Les objectifs poursuivis vis-à-vis des enfants accueillis au centre sont à la fois individuels et collectifs.

a) Objectifs individuels :

- assurer un accompagnement pédagogique et thérapeutique adapté, par un parcours coordonné mêlant différentes approches
- favoriser la progression dans les apprentissages grâce à des méthodes spécifiques et concrètes, ayant fait leurs preuves,
- enraciner les fondamentaux pour construire des bases solides,
- donner ou redonner la joie d'apprendre
- permettre l'épanouissement individuel, des temps de ressourcement, de détente
- développer la confiance en soi et l'estime de soi de l'enfant par des ateliers ludiques ou artistiques
- révéler le potentiel, les « talents » spécifiques à chacun, au-delà du cadre scolaire habituel.

b) Objectifs collectifs :

- accroître le bien-être commun dans des petits groupes, avec un taux d'encadrement élevé
- mettre en avant la bienveillance dans les relations entre enfants, et entre enfants et adultes
- développer l'habileté sociale par la socialisation entre pairs, la communication et le jeu
- soutenir l'inclusion de façon directe (brassage d'enfants handicapés ou non, avec différents profils, au sein du centre), et indirecte (proposition d'une solution innovante pour rendre possible l'intégration habituelle et le maintien en milieu ordinaire par ailleurs).

2. Au service des familles

Par rapport aux familles, le centre vise trois priorités : la mixité sociale, le soutien à l'équilibre familial et le soutien à la parentalité.

a) La mixité sociale :

- accueillir tout type de famille, par la mise en place d'une tarification différenciée et d'une caisse d'aide à destination des plus fragilisées par les difficultés sociales, financières ou liées au handicap.

b) Le soutien à l'équilibre familial :

- donner une possibilité de « répit » grâce aux aménagements d'emploi du temps et à la diminution des temps de transport permis par l'accueil de l'enfant une demi-journée par semaine au centre, à la fois pour ses soins et ses loisirs
- améliorer le bien-être des enfants donc des parents, en vue d'une plus grande sérénité au sein des familles en fin de journée
- soigner l'accueil des parents ou proches de l'enfant, et proposer un temps d'écoute bienveillante par une personne formée
- recenser les besoins des familles et les orienter vers l'information adaptée ou le professionnel compétent
- mettre en relation les parents demandeurs de soutien avec des professionnels de l'accompagnement psychologique ou de la médiation familiale

c) Le soutien à la parentalité :

- impliquer les parents en leur faisant part de l'avancement de leur enfant grâce à un livret d'activités, et en leur indiquant des moyens simples pour accompagner leur enfant dans ses progrès à la maison
- donner aux parents des « clés de compréhension » de l'enfant dans ses spécificités
- proposer des temps réguliers de rencontres, d'échanges et d'information sous forme de soirées à thème (notamment sur le handicap/les pathologies), avec une participation libre
- mettre en place des conférences ou ateliers de formation spécifiques, le soir ou pendant les vacances scolaires
- faciliter l'accès aux informations en mettant à disposition dans la salle d'accueil des parents des documents, tracts et contacts d'autres structures ou professionnels.

3. Au service des accompagnants professionnels

Trois pôles d'objectifs sont retenus vis-à-vis des enseignants, éducateurs ou autres accompagnants habituels de l'enfant : la communication, la collaboration et l'information.

a) Communication :

Le centre se présente comme un « allié » de l'école pour la prise en charge de l'enfant atypique, et soigne ses relations avec elle. L'équipe du centre souhaite mettre en place des outils simples et efficaces pour permettre une bonne communication entre partenaires autour de l'enfant, notamment des échanges au moins téléphoniques réguliers, un livret d'activités de l'enfant valorisant ses réalisations et ses progrès etc.

b) Collaboration :

En lien avec le médecin scolaire, le centre cherche à agir en partenariat direct avec les autres accompagnants, pour une cohérence et une coordination des soins et du suivi de l'enfant. Le but recherché est une meilleure efficacité mais aussi une bienveillance inter-relationnelle.

c) Information :

Le centre met à disposition des accompagnants les ressources d'informations dont il dispose. Il leur propose l'accès aux soirées de rencontres ou formation, afin de les sensibiliser aux pathologies et démultiplier l'attention et les réponses apportées aux besoins particuliers des enfants.